

Kantonale und Städtische Polizeikorps Corps de police cantonaux et municipaux Corpi di polizia cantonali e comunali



#### Plateforme Take It Down - fiche d'information

## L'envoi de contenus sexuellement explicites et ses conséquences

La diffusion dans les médias électroniques de photos ou de vidéos personnelles à caractère sexuel ou intime, ce qu'on appelle le sexting<sup>1</sup>, peut avoir des conséquences, selon le mode opératoire :

- Porno-vengeance<sup>2</sup> : la personne transmet à des tiers ou publie en ligne la photo ou la vidéo qui lui a été confiée, et ce sans le consentement de la personne concernée.
- Sextorsion<sup>3</sup> : la personne utilise la photo ou la vidéo qui lui a été confiée afin d'exercer un chantage sur la personne concernée.
- Grooming<sup>4</sup>: la personne utilise la photo ou la vidéo qui lui a été confiée, afin de contraindre la personne concernée à lui transmettre encore davantage de photos ou de vidéos à caractère intime.

Bien que le sexting ne soit plus punissable, dans certains cas, depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 des nouvelles dispositions du droit pénal en matière sexuelle, la **porno-vengeance** est désormais un délit. De même, le **chantage** (sextorsion, voir ci-dessus) impliquant des contenus existants et la **contrainte** (grooming, voir ci-dessus) sont punissables.

Poursuivi pénalement ou non, l'abus du sexting a souvent des conséquences lourdes pour les victimes, aussi bien émotionnellement, socialement que professionnellement. Leur confiance a été trahie, et elles doivent, de plus, vivre avec le fait qu'elles ont perdu le contrôle de leur photo ou de leur vidéo, désormais en circulation et potentiellement ouvertes à tous les abus.

### Ampleur et étendue

Selon l'enquête JAMES 2022<sup>5</sup> (panel de personnes âgées de 12-19 ans), cette pratique concerne les jeunes de la façon suivante :

- Pornographie et érotisme : près de deux cinquièmes d'entre eux déclarent avoir déjà reçu des photos ou des vidéos érotiques d'autres personnes. Un groupe plus restreint (environ 12 %) indique avoir déjà envoyé du matériel photo ou vidéo érotique produit par eux-mêmes : 1 % pour le groupe des 12-13 ans, 6 % pour le groupe des 14-15 ans et 18 % pour celui des 16-17 ans.
- Cyberharcèlement et harcèlement sexuel sur Internet : un tiers des jeunes a déjà été invité au moins une fois par une personne inconnue à envoyer des photos érotiques les représentant.

Découvrir la sexualité, expérimenter et transgresser sont des expériences faisant partie de la vie des jeunes. Le comportement le plus sûr serait de s'abstenir d'envoyer des photos ou des vidéos compromettantes ou dénudées. Or les jeunes le font quand même. À partir du moment où l'on a

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence-sexuelle/pornographie-illegale/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence-sexuelle/pornographie-illegale/

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.skppsc.ch/fr/sujets/internet/sextortion/

<sup>4</sup> https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence-sexuelle/violence-sexuelle-enfants/

https://www.zhaw.ch/storage/psychologie/upload/forschung/medienpsychologie/james/2018/Raport JAMES 2022 fr.pdf



Kantonale und Städtische Polizeikorps Corps de police cantonaux et municipaux Corpi di polizia cantonali e comunali



envoyé une photo ou une vidéo dénudée à quelqu'un qui la publie ensuite quelque part en ligne ou qui l'utilise pour exercer une contrainte ou faire du chantage, quelles sont les possibilités de minimiser les conséquences ou même de reprendre le contrôle ?

# Que peut-on faire?

**Avant que cela n'arrive :** afin de réduire les risques ou d'éviter les conséquences négatives en matière de sexting, nous recommandons aux jeunes

- de s'abstenir autant que possible d'envoyer des photos ou des vidéos érotiques à une autre personne ;
- de partager en ligne uniquement ce qu'ils partageraient aussi hors ligne avec des inconnus, et
- de faire preuve de prudence avec les médias sociaux lorsqu'ils chattent, font des jeux ou du streaming ensemble : on peut nouer de vrais liens d'amitié en ligne, mais on ne sait jamais qui se cache derrière un profil.

Si le matériel envoyé a fait l'objet d'un abus, c'est-à-dire si l'on a quand même envoyé une photo ou une vidéo intime à quelqu'un qui l'a ensuite publiée en ligne sans son consentement ou qui l'a utilisée pour exercer de la contrainte ou du chantage, nous recommandons

- de ne pas rester seul·e et d'en parler avec un adulte de confiance dans le cercle de la famille ou de l'école ;
- de s'adresser, en cas de doutes ou de questions, à la Prévention Suisse de la Criminalité<sup>6</sup> ou au service de signalement clickandstop.ch<sup>7</sup>;
- de porter plainte auprès de la police et
- de recourir à des moyens techniques afin d'empêcher ou de réduire l'impact de la diffusion de photos ou de vidéos, comme la plateforme Take It Down<sup>8</sup> de NCMEC<sup>9</sup> (voir ci-après).

#### **NCMEC** et Take It Down

Le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) est une organisation privée américaine à but non lucratif. Elle a pour objectif de réduire l'exploitation sexuelle des enfants et d'empêcher la victimisation des enfants. Le NCMEC surveille activement la pornographie enfantine sur Internet et signale aux autorités compétentes les vidéos ou représentations de pornographie enfantine qu'il y trouve. En Suisse, le NCMEC signale les activités illégales aux autorités de poursuite pénale via fedpol.

Avec son nouveau service gratuit et anonyme **Take It Down**, le NCEMC offre désormais aux enfants et aux jeunes la possibilité de signaler des photos ou des vidéos dénudées, partiellement dénudées ou sexuellement explicites, prises par eux lorsqu'ils avaient moins de 18 ans, et de les rechercher sur les plus grandes plateformes publiques ou non cryptées. L'objectif est de pouvoir empêcher la rediffusion

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> https://www.skppsc.ch/fr/contact/

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> http://www.clickandstop.ch/fr

<sup>8</sup> https://takeitdown.ncmec.org/fr/

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://www.missingkids.org/home



Kantonale und Städtische Polizeikorps Corps de police cantonaux et municipaux Corpi di polizia cantonali e comunali



de ces images via ces plateformes. Il est aussi possible de recourir à ce service lorsqu'on n'est pas sûr qu'une image ou une vidéo ait fait l'objet d'une diffusion abusive.

Comment fonctionne Take It Down?<sup>10</sup> Un exemple: Un adolescent subit de la contrainte ou du chantage avec une photo de lui dénudé et cette photo est publiée en ligne sans son consentement. S'il souhaite le signaler à Take It Down, il n'aura pas besoin de télécharger l'image et de l'envoyer, seule l'empreinte numérique unique, appelée valeur de hachage du fichier, est générée et ajoutée à une liste qui est stockée par NCMEC. Personne ne voit donc le contenu des photos ou des vidéos. Les plateformes en ligne 11 participant au service Take It Down ont accès à cette liste et peuvent effectuer une comparaison avec les valeurs de hachage des photos et des vidéos enregistrées sur leurs plateformes en ligne. S'il y a une correspondance, les exploitants des plateformes peuvent engager des mesures appropriées pour limiter ou empêcher totalement leur diffusion, c'est-à-dire supprimer le matériel et, le cas échéant, le signaler à NCMEC. À la réception des données transmises, NCMEC signale à fedpol si l'image en question a été mise en ligne à partir d'un serveur suisse. fedpol se charge alors de la suite à donner à ce cas en examinant le signalement sous l'angle d'une infraction possible à la législation suisse et le transmet, le cas échéant, aux autorités cantonales de poursuite pénale compétentes.

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) a chargé une entreprise suisse de lancer une recherche, puis de délivrer une **expertise technique**, pour savoir si seule la valeur de hachage est réellement transmise et non la photo ou la vidéo se trouvant sur l'appareil de l'utilisateur. La conclusion de l'entreprise est la suivante : « L'examen de la sécurité n'a révélé aucun problème critique ou de niveau élevé susceptible de compromettre la confidentialité ou l'intégrité des informations échangées. Il a aussi été constaté qu'aucun fichier n'est transféré sur le réseau, ce qui signifie que tous les fichiers sont traités uniquement localement. »<sup>12</sup>

Le service a aussi fait l'objet d'une évaluation par une procureure concernant **l'aspect juridique** : « Il ressort que, légalement, seule la valeur de hachage est (actuellement) transmise, c'est pourquoi aucune disposition pénale (pornographie, etc.) n'est pertinente. S'il s'avérait, comme l'indique l'entreprise, que la situation change, ce qui peut théoriquement se passer mais qui n'a pas lieu d'être, selon moi, il faudrait réévaluer la situation en conséquence. »

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> FAQ - Take It Down (takeitdown.ncmec.org)

<sup>11</sup> État octobre 2024 : Clips4Sale, Facebook, Instagram, OnlyFans, Pornhub, TikTok, Yubo, Snap Inc., Threads et RedGIFs.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> En anglais dans le texte : The security review revealed no critical or high-rated issues that would compromise the confidentiality or integrity of exchanged information. It has also revealed that no files are transferred through the network, meaning that all files are only processed locally.